



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAZION

22/02/2024

DATE D'AFFICHAGE

22/02/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	14
VOTANTS	17

N° 2024-032-06

L'an deux mille vingt-quatre,
Le Mardi vingt-sept Février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire

Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Séverine VINCENDEAU, Isabelle AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Jean-Pierre LONCQ, Mylène BEYAERT, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS, Xavier SIBILLE, Camille FLEURY et Christian ROERO.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Jérémy MESSAOUDI, a donné procuration à Pierre ARMAND
Sylvie BERNARD-MUZE, a donné procuration à Martine BOLIN-SIMIAN,
Sandrine VENTRE, a donné procuration à Franck PERO.

Absents :

Daniel RATAJCZAK, Frédéric GUARCH-FERRER, Béranger MARTIN, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

Madame Séverine VINCENDEAU a été élu(e) Secrétaire.

OBJET :

PROTOCOLE RELATIF À LA FIN DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que la Commune de Bras a confié à la Société Varoise d'Aménagement et de Gestion (SVAG) Sarl, l'exploitation par délégation du service public d'eau potable ; contrat entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Le contrat, d'une durée de 8 années, a comme échéance le 30 juin 2024.

À l'approche de cette échéance, la Collectivité et le Délégitaire ont décidé de se rapprocher pour convenir sous forme d'un protocole des dispositions précises qui doivent être prises jusqu'à la fin du contrat et ceci, pour assurer la continuité du service public.

Les parties entendent constater qu'elles ont respecté les stipulations de fin de contrat relatives à la remise des installations, à la reprise des biens et des investissements.

.../...

.../...

Il propose d'en discuter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Décide d'approuver les dispositions du protocole relatif à la fin du contrat Délégation de Service Public d'Assainissement collectif de la Commune de BRAS ;

2/ Autorise le Maire à signer ce protocole ci-dessus défini, et les pièces qui s'y rattachent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 12 Mars 2024.

Le Maire,

